

## AVIS D'OUVERTURE DE L'HABILITATION UNIVERSITAIRE

Conformément aux :

- La loi 001-00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahi 01-00-199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000).
- Le décret 2.96.793 du 11 Chaoual 1417 (19 Février 1997) portant statut particulier du corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, notamment ses articles 2, 12 et 17 ;
- Le décret 2.96.794 du 11 Chaoual 1417 (19 Février 1997) fixant les conditions et les modalités d'organisation de l'habilitation universitaire tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2.01.338 du 12 Rabii II 1422 (04 Juin 2001).
- Le règlement intérieur d'organisation de l'habilitation universitaire approuvé par le Conseil de l'Université Hassan I<sup>er</sup> approuvé le 16 septembre 2021.

**Le Doyen De la Faculté d'Economie et de Gestion de Settat annonce l'ouverture de  
la session de l'HABILITATION UNIVERSITAIRE  
(Session d'Octobre 2022)**

**Date de dépôt de dossier :**

La date de dépôt est dossier est du 03/10/2022 au 31/10/2022.

### 1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Chaque candidat intéressé de se présenter à l'habilitation universitaire doit remplir l'une des conditions minimales suivantes :

- 1- Être Professeur-Assistant titulaire,
- 2- Être titulaire d'un diplôme de :
  - Doctorat (doctorat national, doctorat d'Etat ou équivalent),
  - DES, d'un diplôme d'ingénieur d'état ou équivalent ayant exercé :
    - Pendant 9 ans sans inscription.
    - Pendant 6 ans avec 3 inscriptions en vue de la préparation de l'habilitation universitaire sous l'autorité d'un encadrant de grade PES.
- 3- Être un membre permanent d'une Structure de Recherche accréditée et mener au moins un axe de recherche dans une structure de recherche accréditée au niveau de l'université (Equipe de Recherche, Groupe de Recherche, Laboratoire de Recherche, Centre de Recherche, ...),
- 4- Participer à l'encadrement des travaux de recherche de jeunes chercheurs (co-encadrement de thèse, Master ou diplôme équivalent),
- 5- Justifier de travaux de recherche pendant l'exercice en tant qu'enseignant chercheur et ayant donné lieu à au moins :
  - a) Deux publications dans une revue indexée (pour les Sciences et Techniques)/ spécialisées à comité de lecture (pour les Sciences Juridiques, Economiques, Humaines et Sociales) et d'une communication nationale ou internationale pour les titulaires d'un doctorat, d'un doctorat d'Etat ou équivalent,
  - b) Justifier d'une activité pédagogique dans l'établissement d'attache,  
Pour les candidats externes à l'université Hassan I<sup>er</sup>
    - Être membre associé à une structure de recherche de l'université Hassan I<sup>er</sup>,
    - Deux publications dans une revue indexée (pour les Sciences et Techniques)/ spécialisées à comité de lecture (pour les Sciences juridiques, Economiques, Humaines et Sociales) et



- d'une communication nationale ou internationale pour les titulaires d'un doctorat, d'un doctorat d'Etat ou équivalent.
- Avoir au moins une publication indexée cosignée avec un membre de l'établissement sollicité. Cette publication doit porter la charte de signature : « **Hassan 1st University Settat** »,
- c) justifiée d'une activité pédagogique dans l'établissement d'attache.

## 2. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat doit constituer son dossier selon la trame suivante :

### 2.1. Documents administratifs

- 1- Demande de candidature adressée au chef de l'établissement,
- 2- 5 copies de l'Arrêté ou document attestant de la titularisation,
- 3- Autorisation de l'établissement d'attache et déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne présente pas sa candidature dans un autre établissement (pour les candidats externes)
- 4- 5 copies de CV (*Curriculum Vitae*) exhaustif faisant apparaître la chronologie de ses activités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche
- 5- Cinq copies de l'attestation d'appartenance à une entité de recherche accréditée ;
- 6- Cinq copies certifiées conforme des diplômes obtenus ou équivalent ;
- 7- Cinq exemplaires de la thèse de doctorat ou diplôme équivalent;
- 8- Trois Copies de la CIN.
- 9- Un exemplaire du mémoire relatif au dernier diplôme obtenu.

### 2.2. Activités scientifiques :

#### i. Un document décrivant tous les travaux de recherche présentés sous la forme suivante :

- Un rapport de synthèse des travaux de recherche mettant en évidence les problématiques abordées, les résultats obtenus et leurs positions dans le champ scientifique national et international (40aine de pages minimum). Il convient de mettre en évidence les liens avec l'encadrement et la reconnaissance qu'a le candidat dans le domaine de la recherche. Le document doit se terminer par une réflexion sur les perspectives.
- Les copies des articles, chapitres et des notes publiés,
- Les contributions orales ou affichées à des congrès ayant donné lieu à des actes.

#### ii. D'autres documents pourraient être joints au dossier s'il y a lieu :

- Les ouvrages et/ou les contributions à des ouvrages collectifs,
- La liste des mémoires Master encadrés jusqu'à leur terme et les publications cosignées afférentes à ces mémoires,
- La liste des projets retenus dans le cadre des programmes nationaux et internationaux auxquels le candidat a participé ; il est demandé de joindre une fiche de présentation de chacun de ces projets,
- La liste des manifestations scientifiques ou pédagogiques nationales ou internationales organisées ou coorganisées par le candidat,
- Les attestations des responsables des équipes / laboratoires de recherches auxquels le candidat est éventuellement rattaché,
- La liste des brevets réalisés.

#### iii. CD ou support électronique comportant la totalité des documents papier





### 2.3. Documents pédagogiques

Le candidat à l'habilitation universitaire doit déposer un document, approuvé par l'établissement d'attache, décrivant toutes les activités pédagogiques présentées sous la forme suivante :

- Les enseignements dispensés avec des justificatifs témoignant :
  - de la diversification des enseignements dispensés,
  - de la participation à l'enseignement de l'établissement à divers niveaux,
  - volume horaire annuel cacheté par le responsable d'établissement,
- Rapport visé sur les activités pédagogiques : enseignements, manuels d'enseignement et de travaux pratiques, autres supports d'information.
- Productions pédagogiques (ouvrages, livres, etc...),
- Encadrement de PFE et Stages : Licence, Master, Ingénieur....
- Responsabilité : filière, département, autres,
- Toute autre activité à caractère pédagogique jugée utile.

